



## Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes Appel à projets « Eco-labellisation hôtelière » en Poitou-Charentes

### 1 - CONTEXTE ET ENJEUX

L'activité touristique constitue en Poitou-Charentes une filière d'excellence pour l'essor de l'économie régionale, dont le développement est intimement lié à la qualité de son patrimoine et à sa capacité à s'adapter aux attentes de la clientèle. Leur prise en compte est indispensable au maintien de l'attractivité de nos territoires et de nos entreprises.

L'activité touristique est aussi créatrice de dommages à l'environnement. Elle peut s'avérer grosse consommatrice de ressources et productrice de déchets.

La prise en compte de l'excellence environnementale se présente aujourd'hui d'une part, comme une obligation qui s'impose à tous, dans la lutte contre le réchauffement climatique, en réponse à l'épuisement progressif des ressources et des richesses naturelles et des dommages causés à l'environnement. Elle se présente d'autre part, comme une véritable opportunité à la fois :

- . économique : adapter son entreprise, en réponse aux évolutions du marché, contribuer aux économies d'énergies, réduction des coûts d'exploitation ...
- . sociale : répondre aux attentes de la population en général et de la clientèle en particulier, de plus en plus sensibles à la prise en compte de la dimension environnementale ;
- . managériale : contribuer à faire évoluer ses relations avec :
  - son personnel* : introduire une motivation supplémentaire autour de valeurs partagées, propices à l'innovation et à l'amélioration des échanges avec la clientèle ;
  - sa clientèle* : contribuer à conforter l'image positive de son entreprise en renforçant la relation avec son client, à travers une "éco-responsabilité partagée" ;
  - ses fournisseurs* : encourager la recherche de l'efficacité et de la qualité, au travers de relations de confiance privilégiées.

Cet appel à projets s'inscrit dans les priorités du Schéma Régional du Tourisme 2005-2010 au titre d'un « Tourisme respectueux de l'environnement » (action n° 7 : Mettre en place des démarches respectueuses de l'environnement) et « mieux prendre en compte nos hôtes et visiteurs » (action n° 11 Encourager les démarches respectueuses de l'environnement).

L'objectif de l'appel à projets régional est de contribuer à mobiliser la profession à la prise en compte de la dimension environnementale, dans son adaptation aux évolutions du marché. Cette mobilisation doit revêtir un caractère suffisamment exemplaire pour aboutir, à court terme (2008-2009), à l'éco-labellisation d'un premier groupe d'établissements hôteliers suffisamment représentatif de la profession et réparti sur l'ensemble du territoire régional.

### 2 - CIBLES VISÉES

Les acteurs concernés par cet appel à projets sont les **maîtres d'ouvrages privés, propriétaires ou gestionnaires d'établissements classés**.

L'appel à projets concerne l'**éco-labellisation européen** « services d'hébergement touristique » **de dix établissements volontaires maximum**, répartis sur l'ensemble du territoire régional **prêts à s'engager dans une démarche d'obtention de l'éco label européen avant la fin de l'année 2009**.

L'intention est de privilégier les dix premiers établissements suffisamment représentatifs de la profession. Cette représentation prendra notamment en compte des éléments d'ordre normatif et quantitatif (classement et capacité), qualitatif (hôtellerie indépendante et familiale de caractère), géographique (répartition sur l'ensemble du territoire régional – littoral, urbain et rural).

Chaque demande fera l'objet d'un traitement individualisé au regard des critères précités.

Chaque dossier devra correspondre à un seul site par maître d'ouvrage.

### 3 – RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

**Pourront concourir les maîtres d'ouvrages privés ayant décidé d'engager, seuls ou accompagnés d'un prestataire extérieur**, une démarche de management environnemental destinée à aboutir à l'obtention de l'Eco-label européen pour les services d'hébergement touristique.

Le recours à un prestataire extérieur n'est pas obligatoire. Celui-ci a vocation essentiellement à accompagner le maître d'ouvrage dans la phase amont de la démarche à l'occasion de la conduite du diagnostic préalable à l'audit de certification conduisant à l'attribution de l'Eco-label **européen** « services d'hébergement touristique ». Ce diagnostic peut aussi être réalisé par le maître d'ouvrage.

Les démarches réalisées devront permettre **l'attribution de l'Eco-label européen « services d'hébergement touristique » au plus tard fin 2009.**

### 4 – SÉLECTION DES PROJETS

**La sélection des dossiers se fera en deux temps et pourra donner lieu à une audition des candidats.** Elle se traduira à chaque fois par :

- l'examen des dossiers notés et hiérarchisés par un comité technique au vu des critères précités au paragraphe 2 ;
- la décision par le comité de gestion du Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREE PC) sur la base des propositions du comité technique.

**Le comité technique comptera dans ses membres un représentant :**

- des Services Tourisme et Maîtrise de l'Energie, Energies Renouvelables, Air de la Région Poitou-Charentes
- de la Délégation Régionale de l'ADEME
- de l'Union Régionale des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Poitou-Charentes
- du Groupe Afnor

### 5 - DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJETS

#### Sélection des projets candidats

Le projet est sélectionné **sur acte de candidature et présentation du projet** qui devra notamment intégrer :

- La présentation du projet
- Les motivations du maître d'ouvrage
- L'éventuel prestataire extérieur sélectionné (joindre le devis et le détail de la prestation)
- L'engagement du maître d'ouvrage à mettre en œuvre et à mobiliser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires sur toutes les étapes du projet pour la définition, programmation et réalisation des travaux éventuels pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du présent appel à projets et aboutir à l'obtention de **l'Eco-label européen « services d'hébergement touristique »** au plus tard fin 2009.

Un dossier type de candidature est proposé en annexe.

#### Calendrier

- **Dépôt des dossiers de candidature** mentionnant le cas échéant le prestataire extérieur retenu par le maître d'ouvrage jusqu'au **30 août 2008.**
- Sélection des 10 hôteliers : septembre 2008

Le présent appel à projets ne prévoit, à ce stade, qu'une seule date-limite de remise de dossiers de candidature : **samedi 30 août 2008.**

Cependant, il est à noter qu'en fonction des résultats de ce premier appel à projets,

- de nouvelles sélections de dossiers pourront intervenir et bénéficier du présent appel à projets jusqu'au 31 décembre 2008, à concurrence de 10 candidats au total. Le cas échéant, de nouvelles dates de sélection seront communiquées.
- un second appel à projets pourrait être programmé en 2009. La décision de lancement correspondante serait officialisée fin 2008.

## 6 - SOUTIENS FINANCIERS

**Dans le cadre de la politique d'excellence environnementale menée par la Région et l'ADEME au titre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes, le maître d'ouvrage pourra bénéficier d'un soutien au titre de l'aide et du conseil :**

- Aide jusqu'à 70 % des coûts d'accompagnement à la réalisation du diagnostic environnemental et à la mise en oeuvre des actions.
- Ces études devront être réalisées sur la base de cahiers des charges qui seront mis à disposition des maîtres d'ouvrage par l'ADEME et la Région.
- Aide jusqu'à 50 % du coût d'audit réalisé par le groupe AFNOR pour l'obtention de l'Eco-label.

## 7 - SUIVI ET ÉVALUATION DES PROJETS LAURÉATS

La Région et l'ADEME demandent la réalisation d'un suivi et d'une évaluation des opérations lauréates afin de vérifier que les performances souhaitées sont atteintes et de s'assurer de leur maintien dans la durée.

La reproductibilité des opérations impose une évaluation financière et économique des opérations au regard des performances atteintes. Les maîtres d'ouvrage lauréats s'engagent à mettre à disposition de la Région et de l'ADEME les éléments nécessaires à cette évaluation, notamment le tableau de bord de suivi de l'opération.

## 8 - BUDGET DE L'APPEL À PROJET

**Le budget consacré à cet appel à projets est de 40 000 € maximum.** Celui-ci répondra aux priorités énoncées dans les paragraphes 1 et 2.

Les aides prévues pour l'appel à projets « Ecolabellisation hôtelière » pourront être éventuellement cumulables avec celles d'autres procédures du Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes notamment celles relatives aux énergies renouvelables sous réserve du respect des règles et des encadrements en vigueur.

## 9 - VALORISATION DES OPÉRATIONS

La Région et l'ADEME souhaitent valoriser les établissements éco-labellisés dans le cadre de leur politique conjointe d'Excellence Environnementale par la réalisation d'actions de communication et de diffusion de l'information.

Aussi, les candidats au présent appel à projets autorisent la Région et l'ADEME à réaliser des actions de communication et de diffusion de l'information sur les établissements éco-labellisés.

Ces actions pourront prendre différentes formes : visites de l'opération, publications, colloques ou manifestations, journées techniques, photos, films,...

Les maîtres d'ouvrage des établissements éco-labellisés s'engagent à mettre à disposition et/ou autoriser l'ADEME et la Région à utiliser les supports nécessaires (photos, suivi de consommations, témoignages...) à ces actions de communication.

De même, ils s'engagent à apporter leurs témoignages.

## 10 - RÈGLES DE PARTENARIAT

Les opérations de promotion ou de communication qui pourraient être conduites par le maître d'ouvrage de l'établissement éco-labellisé seront portées à la connaissance préalable de l'ADEME et de la Région et éventuellement construites conjointement. Il s'engage à mentionner systématiquement le soutien qu'il a reçu de l'ADEME et de la Région au titre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale.

## 11 – DOSSIER D'INSCRIPTION

**Le dossier de candidature devra contenir les éléments suivants selon le dossier joint en annexe :**

- Lettre de demande avec descriptif détaillé de l'opération, précisant notamment sa nature, les enjeux et objectifs, les motivations et projets du maître d'ouvrage
- Copie des devis du prestataire extérieur
- Budget prévisionnel détaillé des dépenses et recettes de l'opération

- Relevé d'identité bancaire
- Comptes certifiés de l'exercice précédent
- Extrait K bis
- Arrêté préfectoral de classement
- Copie du bail commercial ou du titre de propriété de l'établissement
- Charte d'engagements réciproques signée
- Attestation sur l'honneur mentionnant les différentes aides publiques que l'entreprise aurait reçues au cours des trois exercices fiscaux précédents. La nouvelle aide ne pourra être, le cas échéant, accordée qu'après vérification que celle-ci ne générera pas une situation où le montant total des aides publiques accordées à l'entreprise ne dépasse pas le montant de 200000 € sur une période de 3 exercices fiscaux.

Les dossiers de candidature pour concourir à l'appel à projets sont à adresser avant le 30 août 2008 à :

***Appel à projets « Eco-labellisation hôtelière » en Poitou-Charentes***

FREE Poitou-Charentes  
15, rue de l'Ancienne Comédie - BP 575  
86021 POITIERS CEDEX

## 14 - CONTACTS

Pour toute demande de renseignements :

<p><b><u>☐ Région Poitou-Charentes</u></b> Nom : Béatrice DRUGEON 15, rue de l'Ancienne Comédie - BP 575 86 021 POITIERS CEDEX Tél. : 05.49.55.77.00 E-mail : <a href="mailto:b.drugeon@cr-poitou-charentes.fr">b.drugeon@cr-poitou-charentes.fr</a></p>	<p><b><u>☐ ADEME Poitou-Charentes</u></b> Nom : Mathieu ANGLADE 6, rue de l'Ancienne Comédie - BP 452 86 011 POITIERS CEDEX Tél. : 05.49.50.12.12 E-mail : <a href="mailto:mathieu.anglade@ademe.fr">mathieu.anglade@ademe.fr</a></p>
--	---